**Seine Maritime**

**Arrondissement de Dieppe**

**Commune de BLOSSEVILLE SUR MER**

***EXTRAIT DU REGISTRE DES***

***DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL:***

**L'an deux mil quinze, le 01 décembre**, le conseil municipal, légalement convoqué pour un conseil municipal, s'est réuni à la mairie à 19h00, sous la présidence de Pascal VANIER, Maire.

**Etaient présents :** VANIER Pascal, LOUVEL Jacques, GAILLANDRE Alain, HALLEBARD Mireille, WAGNER Annie, MAURIQUE Laurence, ROBILLARD Marie-Line, BLOSSEVILLE Laurent, GRATIGNY Laurent

Absents excusés : LEFEBVRE Sophie ayant donné pouvoir à Mr Mr BLOSSEVILLE Laurent,

Date de convocation:

24/11/2015

**Nombre de conseillers :**

En exercice: 11

Présents : 09

Votants : 11

BLOSSEVILLE Richard ayant donné pouvoir à Mme HALLEBARD Mireille

**SECRETAIRE DE SEANCE :** M. Laurent BLOSSEVILLE

**Compte rendu du 09 octobre 2015**

Le compte rendu du 09 octobre 2015 est approuvé à l’unanimité des membres présents

**Projet de lotissement communal**

Dans le cadre du projet susnommé il convient de délibéré afin d’autoriser Mr le Maire à signer la promesse de vente du terrain situé derrière la mairie. Celui-ci sera cédé pour l’Euro symbolique à l’entreprise Gagneraud construction. Des informations complémentaires concernant les termes de la promesse seront demandées à Maitre VANNIER avant la signature.

**Commission du personnel communal**

La commission se réunira le 09 décembre 2015 à 18h30 en mairie afin de remettre à jour les fiches de postes, de lister les différentes taches à réaliser par les employés communaux…

**Préservation de la cloche de l’église**

Lors de la visite annuelle de l’entreprise Bodet pour l’entretien des cloches, le technicien a confirmé que la préservation de la cloche ne pouvait pas exclure d’envisager le changement de battant. Il a proposé un devis qui s’élève à 1653.00 € HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents décide de valider le devis de l’entreprise Bodet et de demander une subvention à la communauté de communes de la Côte d’Albâtre dans le cadre des fonds de concours afin de remplacer le battant de la cloche.

**Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Seine Maritime**

Dans le cadre de la loi NOTRe les périmètres des communautés de communes vont être modifiés.

Le projet de schéma départemental propose sur le territoire de la communauté de communes de la Côte d’Albâtre de regrouper les communautés de communes de la Côte d’Albâtre et Entre mer et Lin ainsi que les communes d’Ancourteville sur Héricourt, Beuzeville la Guérard, Cleuville, Sommesnil, Thiouville et Normanville.

Le conseil communautaire du 25 novembre 2015 n’a pas validé ce projet, il propose de refuser l’adhésion de normanville à ce schéma et d’intégrer les communes de Criquetot le mauconduit et Vinnemerville.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents valident le projet proposé par le préfet dans son intégralité.

**Accessibilité des personnes à mobilité réduite : toilettes salle des colombiers**

Les toilettes de la salle communale ne sont pas adaptées pour les personnes à mobilité réduite, afin de finaliser la mise aux normes des bâtiments communaux, des devis vont être demandés à Mr Boust, à la société Promex et à Mr Sénécal.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré à l’unanimité des membres présents autorisent Mr le Maire à consulter les entreprises susnommées afin de mettre aux normes les toilettes de la salle des colombiers.

**Questions diverses**

Les travaux de la rue du fond de tumpot se prolongent, un courrier va être envoyé aux riverains pour leur expliquer les raisons de ces prolongations. Les essais de compactage des tranchées n’étaient pas bons et Gagneraud a dû enlever le tout-venant (il a été récupéré par la commune pour reboucher les trous dans les chemins) puis en remettre et de nouveau compacter. De nouveaux essais de compactage ont été réalisés.

Pour les trottoirs le choix s’est porté sur des grès car le prix n’était pas plus élevé qu’avec du granit. La somme de 40 000 € avait été provisionnée dans le budget pour cette dépense.

Certaines personnes ayant construit sans autorisations ont été informées des risques encourus et invitées à régulariser au plus tôt.

Les portes de l’école et de la salle communale ont quelques problèmes de fermetures l’entreprise Ridel va être contactée pour procéder aux réparations.

Il y a encore des arbres non élagués qui posent problème dans la commune, les propriétaires seront contactés.

Les vœux auront lieu le dimanche 24 janvier 2016 à 11 heures.

N’ayant plus de questions à l’ordre du jour, la séance est levée à 22h10.